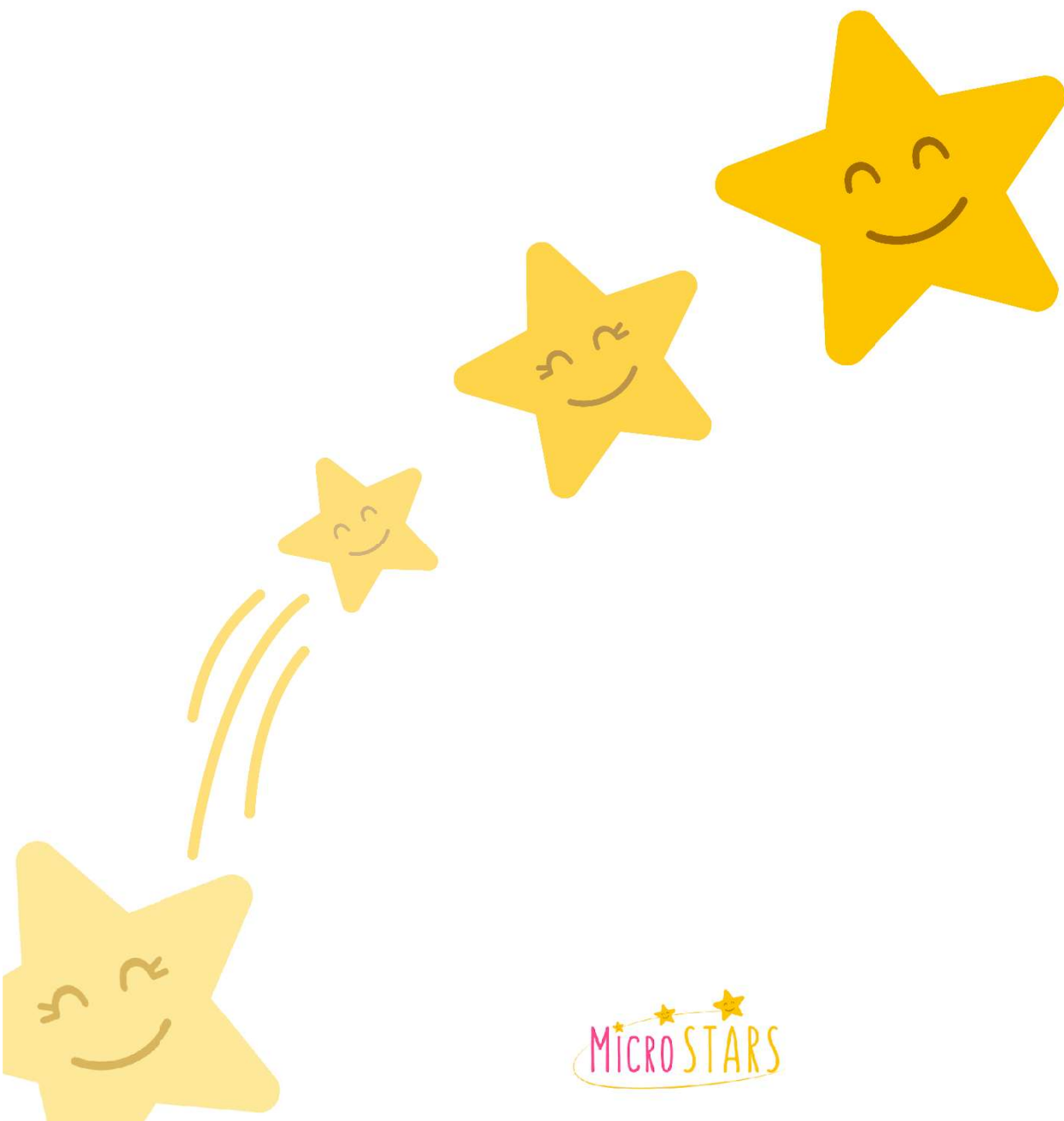




# 1<sup>er</sup> Rapport de mission

Période : du 27 octobre 2023 au 31 aout 2024





**Page 3 : Mot de la présidente du Comité de Mission**

**Page 4 : Des crèches à double ambition éducative : vers la société à mission**

**Page 5 : Notre raison d'être et notre mission : donner plus d'impact à notre utilité sociale**

**Page 8 : Notre comité de mission : rôle, présentation des membres et synthèse des travaux 2023-2024**

**Page 10 : Objectif statutaire 1**

**Page 14 : Objectif statutaire 2**

**Page 18 : Mot de clôture et recommandations de l'OTI**





## Mot de la présidente du Comité de Mission

En tant que présidente du Comité de Mission de Microstars, c'est avec fierté que je vous présente ce rapport, qui reflète l'engagement de Microstars envers la qualité d'accueil au sein de ses micro-crèches et l'accompagnement des professionnel(le)s de la petite enfance.

Microstars a d'abord pris des mesures pour garantir un cadre d'accueil de référence. En 2023, l'entreprise a franchi une étape importante en obtenant la certification « VeriSelect Petite Enfance », par le bureau Veritas, une reconnaissance du travail accompli par toute l'équipe.

Dans un contexte de crises – médiatiques, économiques et démographiques - du secteur de la petite enfance, la Présidence de Microstars a engagé la société dans le développement d'un système innovant de prévention et de gestion des risques opérationnels : le « Système Confiance », qui permet la vérification de plus de 2000 points de contrôle par an par établissement afin de garantir la confiance de tous.

Ce dispositif est soutenu par la formation continue des professionnel(le)s Microstars. En structurant les outils de formation et de suivi, Microstars a lancé, à la rentrée de septembre 2024 le programme "Mes 1000 Points Formation" afin de garantir un socle de compétences et de permettre à chacun(e) de choisir ses sujets d'approfondissements.

Les premiers résultats sont très encourageants et nous allons poursuivre le travail engagé pour devenir l'acteur de référence sur la sécurité du cadre d'accueil et la formation des professionnel(le)s en micro-crèches. Ce socle nous permettra d'ouvrir nos travaux pour faire grandir notre programme pédagogique « Eveil au langage » et viser pour chaque enfant l'acquisition de 1000 mots à 3 ans, à la lumière des dernières avancées en neurosciences. Microstars va aussi faire grandir son programme « VAE Stars » et accompagner les professionnel(le)s volontaires vers une reconnaissance de leurs compétences et l'acquisition du diplôme souhaité.

Restons déterminés à poursuivre cette mission : aider chacun à développer au mieux ses talents, pour le bien commun.

Delphine Emeraud, Directrice Petite Enfance, présidente du Comité de Mission





## Des crèches à double ambition éducative : vers la Société à Mission

### Fondement juridique :

La qualité de « Société à Mission » est définie dans le Code de commerce par les articles L210-10 et suivants, introduits par la loi du 22 mai 2019 dite « loi PACTE ».

En devenant société à mission Microstars :

- s'est donné une raison d'être et l'a inscrite dans ses statuts ;
- a précisé dans ses statuts plusieurs objectifs sociaux et environnementaux en phase avec cette raison d'être ;
- a créé un comité de mission chargé de superviser les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs ;
- a désigné un organisme tiers indépendant chargé de vérifier la bonne exécution de la mission.

### Les valeurs et les engagements Microstars

Depuis 2016 Microstars a à cœur de grandir et faire grandir l'ensemble de ses parties prenantes. Son projet pédagogique est élaboré pour répondre à la fonction première de la crèche qui est de permettre à l'enfant de trouver un cadre de vie adapté à ses besoins en assurant son éveil et sa sécurité.

Quels sont ses principes ?

- **Une équipe petite enfance**

Des professionnel(le)s formés accompagnent les enfants et leur famille

- **Les premiers jours à la crèche**

Période de séparation se faisant en douceur et à l'écoute des enfants et des parents

- **Lien de confiance**

Une relation d'écoute et de partage autour de l'enfant

- **Confiance en soi**

Aider et encourager l'autonomie dans les gestes du quotidien avec un regard et un discours positif

- **Partage quotidien**

Des temps d'échange permettent de faire le lien entre la maison et la crèche

- **Lieu de vie et d'accueil**

Un cadre qui permet à l'enfant d'évoluer, d'apprendre et d'être soutenu dans ses acquisitions

- **Le programme « L'Eveil au langage »**

Cinq ateliers : imagiers, livres, comptines, conteur, boîte aux livres

- **Implication des parents**

Partager des moments de vie à la crèche (événements festifs, ateliers parents-enfants)

Depuis 2018, Microstars a développé son programme « Eveil au langage » pour stimuler le développement du langage dès le plus jeune âge en s'appuyant sur les apports des neurosciences. Il repose sur des rituels quotidiens adaptés au rythme de chaque enfant. Les équipes sont formées et accompagnées pour intégrer ces pratiques dans leur quotidien, en lien avec les familles.





S'appuyant sur l'expérience des professionnel(le)s et avec le souci de faire grandir, en 2022, Microstars lance son programme « VAE Stars ».

A la rentrée 2023, Microstars devient Société à Mission pour donner encore plus d'impact à sa double ambition éducative : auprès des enfants et des familles accueillies d'une part et auprès des professionnel(le)s d'autre part.

Aujourd'hui ce sont environ 730 enfants accueillis par 200 professionnel(le)s au sein de 43 micro-crèches en Ile de France et le Loiret.

### **Le chemin parcouru : un engagement renforcé face aux défis du secteur**

Depuis 2022, la question de la qualité d'accueil en crèche en France a été au cœur des préoccupations publiques. Plusieurs rapports et événements ont mis en lumière des défaillances dans le secteur de la petite enfance, soulignant l'urgence d'une transformation pour garantir aux jeunes enfants un cadre de vie sécurisé et épanouissant.

En avril 2023, le premier rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) a dressé un constat alarmant sur la situation des établissements d'accueil du jeune enfant. Il révélait des manquements structurels dans la formation des professionnel(le)s, la gestion des effectifs, et le respect des normes de sécurité et d'hygiène. Ce rapport a fait écho à plusieurs crises médiatiques, notamment le drame survenu à Lyon en juin 2022, où une petite fille a perdu la vie dans une micro-crèche. Ces événements ont souligné la nécessité d'un engagement fort pour renforcer les contrôles, professionnaliser les équipes et garantir un accueil de qualité aux enfants et à leurs familles.

Face à ce contexte, Microstars a pris la décision proactive d'intensifier son engagement pour la qualité d'accueil. L'entreprise a fait le choix de structurer son approche autour de deux leviers majeurs :

1. **La sécurisation et l'harmonisation des pratiques**, à travers l'obtention de la certification *VeriSelect Petite Enfance* et la mise en place du *Système Confiance* (2000 points de contrôle annuels).
2. **La professionnalisation et la valorisation des équipes**, grâce à un dispositif de formation structuré (*Mes 1000 Points Formation*) et un accompagnement renforcé vers la Validation des Acquis de l'Expérience (*VAE Stars*).

Pour s'engager, Microstars est devenue entreprise à mission en intégrant sa raison d'être et ces objectifs dans ses statuts **le 27 octobre 2023**. Ces initiatives concrètes montrent que Microstars ne s'est pas contenté de réagir aux problématiques du secteur, mais a anticipé et structuré des solutions pérennes pour assurer un accueil sécurisé et bienveillant. Aujourd'hui, ces actions portent leurs fruits et servent de référence pour l'ensemble des micro-crèches Microstars.

Loin d'être une finalité, ce chemin parcouru est une étape essentielle dans un processus d'amélioration continue. Les défis restent nombreux, mais l'engagement de Microstars demeure inchangé : **aider chacun à développer au mieux ses talents, pour le bien commun.**





## Quel cheminement vers la société à mission ?

### 2022 : Crise de confiance

- Rapports et enquêtes sur la qualité d'accueil en crèche (IGAS, presse)
- Crise médiatique autour du drame de Lyon (juin 2022)

### 2023 : Prise de conscience et structuration des actions

- Avril 2023 : Publication du rapport IGAS relatif à la qualité de l'accueil et à la prévention de la maltraitance
- Mai -Juillet 2023 : Décision stratégique du Président de Microstars et des instances de structurer une démarche de qualité renforcée en devenant entreprise à mission
- Septembre 2023 : Obtention de la certification *VeriSelect Petite Enfance*
- Octobre 2023 : Changement des statuts
- Novembre 2023 : Constitution du comité de mission avec experts internes et externes
- Décembre 2023 : Première réunion du comité, validation des priorités stratégiques
- Fin 2023 : Lancement du *Système Confiance* (2000 points de contrôle annuels)

### 2024 : Déploiement des dispositifs

- Elaboration du Parcours de formation
- Mars 2024 : Modification de l'organisation avec la nomination d'une Direction des Opérations pour déployer le Système Confiance
- Lancement du programme *Mes 1000 Points Formation*
- Juillet 2024 : Validation de l'atteinte des objectifs de l'année et des indicateurs de suivi du *Système Confiance* par le Comité de Mission
- Septembre 2024 : Système Confiance finalisé dans ses dimensions techniques, déploiement en cours

### 2025 : Pérennisation et ajustements

- Janvier 2025 : Renforcement du comité avec un nouveau membre (formatrice petite enfance)
- Mars 2025 : Fin du déploiement du Système Confiance
- S2 2025 : Automatisation du suivi des indicateurs
- S2 2025 : Renforcement du dispositif VAE Stars d'accompagnement des professionnel(le)s vers les VAE Auxiliaire de puériculture et Educatrice de Jeunes Enfants
- Fin 2025 : Faire évoluer le projet pédagogique et le programme *Éveil au langage* en constituant un comité scientifique
- Comité de mission - bilan des avancées et validation des prochaines actions

**Quel cheminement vers la société à mission :** « *Transformer Microstars en entreprise à mission m'est apparu comme un moyen efficace de mettre en œuvre nos valeurs, en engageant l'ensemble de nos professionnel(le)s sur des objectifs de qualité explicités et suivis au quotidien, pour sécuriser chacun et faire grandir la confiance* » **Charles Benoist d'Anthenay, Président Fondateur Microstars, membre du Comité de Mission**





## **Notre raison d'être et notre mission : Donner plus d'impact à notre utilité sociale**

### **La raison d'être :**

**Aider chacun à développer au mieux ses talents, pour le bien commun.**

Nous accueillons au quotidien chaque enfant et chaque professionnel(le) dans une attitude d'écoute et de discernement, dans un cadre adapté et sécurisé, pour grandir en confiance.

... **A chaque enfant** nous proposons des repères dans le temps et l'espace pour répondre à ses besoins. A la lumière des neurosciences, nous portons une attention particulière au développement du langage pendant les 1000 premiers jours.

... **A chaque professionnelle** nous proposons un écosystème d'encadrement et de formations permettant de garantir une qualité d'accueil de référence et les meilleures chances de développement personnel et professionnel.

En permettant à chacun de s'épanouir dans un cadre collectif, nous contribuons au bien commun.

### **Les objectifs de la mission sont les suivants :**

Les objectifs définis, présentés ci-dessous, concernent les deux populations visées par la raison d'être de Microstars :

#### **1. Contribuer au développement des enfants accueillis et de leur famille**

1.1 Proposer un cadre d'accueil de référence en micro-crèche

1.2 Intégrer les acquis des neurosciences dans les rituels de référence en micro-crèche, notamment sur l'éveil au langage

#### **2. Contribuer au développement et à la valorisation des compétences des professionnel(le)s Microstars**

2.1 Formaliser et déployer un dispositif de formations socle de référence en micro-crèches

2.2 Permettre à un maximum des professionnel(le)s de la Société de bénéficier d'un dispositif exclusif d'accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) afin de développer leurs compétences et opportunités professionnelles

**Nous avons fait le choix de définir nos objectifs et suivre les indicateurs sur le temps de l'année scolaire, ce qui correspond au secteur d'activité, soit de septembre 2023 à septembre 2024 pour la 1ère année présentée dans ce rapport.**





## Notre comité de mission : rôle, présentation des membres et synthèse des travaux 2023-2024

**Le rôle du comité de mission** est de challenger le modèle de mission. Il veille à la bonne réalisation des objectifs statutaires en lien avec la mission, en assurant le suivi de sa mise en œuvre (feuille de route) et approuve le rapport de mission annuel.

**Sa composition** : Pour sa première année, Microstars a fait le choix de constituer un comité de mission resserré afin de garantir des échanges efficaces entre les membres et une organisation fluide. Formé à la fin de l'année 2023, le comité est composé de deux membres externes. Ils ont été choisis pour leurs compétences spécifiques, notamment dans les domaines de la formation des métiers de la petite enfance et du développement durable, afin de garantir que la mission de Microstars soit conforme aux objectifs sociaux et environnementaux définis dans la loi PACTE. Ce comité est capable de challenger les objectifs opérationnels en lien avec la mission.

Les quatre membres du comité se sont réunis à deux reprises en décembre 2023 et juillet 2024. Lors de ces réunions, les détails de la mission et la raison d'être de Microstars ont été présentés, tout comme les objectifs statutaires. Les membres du comité ont pu valider la cohérence de la mission en lien avec l'activité de gestion des micro-crèches et les attentes des parties prenantes ainsi que l'atteinte des objectifs pour la première année.

### Composition du comité de mission

Ses membres internes :

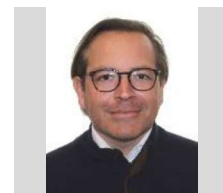
**Delphine Emeraud**

Directrice Petit Enfant Puéricultrice  
20 ans d'expériences en crèches et micro-crèches



**Charles Benoist d'Anthenay**

Président Fondateur de Microstars,  
Expert en Développement et Transformation des Organisations



Ses membres externes :

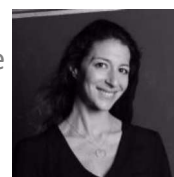
**Sarah Comtois**

Sustainability Director  
Meanings Capital Partners  
Experte Développement et Transformation Durable



**Eléonore De Saint Seine**

Co-fondatrice Edumiam  
Fondatrice startup EdTech  
Edumiam, spécialisée en Petite Enfance





Pour renforcer l'expertise et la diversité des compétences au sein du comité, un nouveau membre a été intégré début 2025 : Laetitia Stanislawski, salariée Microstars et formatrice petite enfance. Son expérience de puéricultrice auprès des familles ainsi que son expertise dans l'accompagnement des professionnel(le)s notamment dans le cadre des analyses de pratique, apportera un nouveau regard pour continuer à pousser les curseurs de la qualité d'accueil.

### **Les travaux et vérification des performances**

Lors de la première réunion qui a eu lieu le 8 décembre 2023, le comité s'est mis d'accord sur deux priorités à travailler pour l'année 2023/2024 :

- 1.1 Proposer un cadre de référence en crèche
- 2.1 Formaliser et déployer un dispositif de formation socle en micro-crèche.

Lors des rencontres chaque membre a apporté ses compétences pour enrichir la réflexion et apporter des réponses dans le but commun de répondre aux enjeux de la mission.

La réunion du 19 juillet 2024 a permis au comité de valider les résultats des actions menées et les indicateurs associés, permettant ainsi de vérifier l'atteinte des cibles (développement et déploiement du « Système Confiance » et formalisation du programme « Mes 1000 Points Formation »)

Les indicateurs du « Système Confiance » pour 2024-2025 ont été définis, et un bilan du programme de formation sera effectué à la rentrée 2024 pour ajuster les modalités de suivi.

Le comité va se réunir au 2eme trimestre de l'année 2025 pour partager les résultats à mi-année et réfléchir aux prochaines étapes à mener pour la suite de la mission. Les objectifs pour l'année scolaire 2025-2026 seront définis à partir des résultats de l'année en cours et validés par le comité de mission au plus tard fin juillet 2025, afin de garantir l'adaptation continue de la mission aux enjeux sociaux et environnementaux.

*« En tant que présidente j'ai choisi de travailler régulièrement avec chaque membre afin de faire le lien entre la direction de Microstars et la mise en preuve de la mission. Cela nous permet de réfléchir ensemble aux enjeux, d'apporter de nouvelles idées et d'interroger le suivi de la mission pour ajuster nos actions si nécessaire. C'est également une manière de s'appuyer sur les compétences et l'engagement de chacun des membres »*

***Delphine Emeraud, Directrice Petite Enfance, Présidente du Comité de Mission***





## Objectif statutaire 1

### Contribuer au développement des enfants accueillis et de leur famille

« Les équipes de Meanings Capital Partners sont fières d'accompagner MicroStars dans sa mission d'excellence en micro-crèche. Grâce au Système Confiance, MicroStars déploie un cadre structurant qui garantit un accueil sécurisé et bienveillant, soutenu par des outils de suivi et de formation innovants. En intégrant les avancées des neurosciences, notamment sur l'éveil au langage, MicroStars renforce son engagement à offrir aux tout-petits un environnement propice à leur développement. Ensemble, nous investissons pour bâtir la confiance des familles et avoir un impact durable sur la qualité de l'accueil en crèche. » **Sarah Mathieu – Comtois, Sustainability Director, membre du Comité de Mission**

#### 1.1 Proposer un cadre d'accueil de référence en micro-crèche

Objectifs 2023-2024	Actions 2023-2024	Résultats 2023-2024
Obtenir une certification de notre cadre d'accueil par un certificateur reconnu et la maintenir	Réalisation d'un audit par le bureau Veritas : référentiel VeriSelect Petite Enfance	Certification obtenue en 2023 et renouvelée en 2024
Développer un système efficace de prévention et de gestion des risques opérationnelles	Conception du « Système Confiance » : Investissement de 197 000 euros	Plus de 2000 points de contrôle par an par crèche 1672 points effectivement contrôlés au cours de la 1ere année de déploiement
Obtenir et maintenir un taux de satisfaction des familles élevé	Mener 2 enquêtes de satisfaction par an Calculer le NPS sur toutes les micro-crèches	2 enquêtes annuelles (en décembre 23 et Juillet 24) et calcul du NPS annuel = 33.62

La première étape a été d'obtenir dès septembre 2023 la **certification VériSelect Petite Enfance** par le bureau Veritas à la suite de l'audit de 6 micro-crèches sélectionnées et du siège Microstars. Ce premier indicateur fixe le maintien de la certification chaque année de l'ensemble des crèches Microstars.

En juillet 2024 Microstars a renouvelé la réussite de cette certification pour la 2ème année.

#### "Système Confiance"

En avril 2023 à la suite de la publication du premier rapport de l'IGAS sur la qualité d'accueil en crèche, la direction de Microstars a décidé de construire un système interne de prévention et de gestion des risques opérationnels, pour permettre de répondre à la moitié des recommandations de l'IGAS qui ne dépendaient pas des pouvoirs publics.





Ce système permet le contrôle de plus de 2000 points chaque année sur chaque crèche pour suivre au quotidien la qualité d'accueil en crèche.

En premier lieu, ce système prévoit des rituels de gestion pour faciliter le quotidien et permet de contrôler la totalité des crèches Microstars.

**Chaque semaine** la directrice de la crèche complète la météo hebdo en répondant en 5 minutes à des questions permettant d'évaluer le climat de sa crèche et en déclarant la conformité de son fonctionnement notamment sur la conformité du taux d'encadrement, la réalisation des formations obligatoires « Les Essentiels », la conformité des locaux...

Le jeudi à 14h la coordinatrice et l'équipe de direction Microstars reçoit la synthèse des réponses sur toutes les crèches dans un tableau de bord. L'analyse des réponses va permettre de mettre en place les plans d'actions pour accompagner les directrices.

**Chaque mois**, lors du « Bilan Mensuel » la directrice de la crèche effectue un contrôle sur 96 points de conformité concernant la santé des enfants, l'hygiène, la sécurité et la gestion de l'équipe. Ce contrôle s'effectue sur une application dédiée, facile d'utilisation depuis un smartphone avec une logique de déplacement dans l'ensemble de la crèche et l'envoi de photos comme preuve de la conformité.

**Chaque trimestre**, la coordinatrice de secteur effectue une « Visite Qualité » pour contrôler la conformité de la crèche et forme les équipes sur la qualité d'accueil en observant et partageant les bonnes pratiques professionnelles en lien avec le projet éducatif Microstars et le projet de la crèche. Le plan d'action est suivi avec la directrice des opérations, si on observe un taux de non-conformité supérieur à 30% une nouvelle visite doit avoir lieu dans les 6 semaines pour vérifier au plus vite de la mise en œuvre du plan d'actions.

**3 fois par an** les équipes de crèche effectue le « Contrôle Technique » sur l'application. L'objectif est de rappeler les obligations et de compléter la formation sur les points de santé, sécurité et hygiène.

Toutes les données de ces contrôles s'agrègent dans un tableau de bord unique accessible pour les responsables (COMEX et coordinatrices) grâce à la « Tour de contrôle ». Sont suivi les % de conformité des crèches pour chaque contrôle et les points de non-conformités suivis par les coordinatrices et la direction des opérations. Cette vision d'ensemble permet la mise en œuvre et le suivi du plan d'action pour mettre en conformité en définissant les priorités.

Avec le déploiement sur l'ensemble des micro-crèches du « Système Confiance », Microstars répond à son objectif grâce aux rituels de contrôles.

## Ambition pour 2025

Augmentation du nombre de points contrôlé

Après la mise en œuvre du « Système Confiance » en s'assurant du suivi de l'ensemble de ces rituels de gestion et avoir formé les équipes, la direction de Microstars a pris la décision de se fixer des objectifs d'atteinte de la qualité d'accueil. Validé par le comité de Mission lors de la réunion de juillet 2024, 6 indicateurs clés de la qualité d'accueil sont suivis et l'engagement a été pris d'améliorer de 50% ces 6 indicateurs sur l'année 2024/2025.



**Indicateur 1 : Incidents d'accueil**

Mesure les événements graves impactant la qualité d'accueil dus à un dysfonctionnement interne, afin de renforcer la confiance familles-équipes.

**Indicateur 2 : Conformités bâtimementaires**

Suit la conformité des crèches au cadre réglementaire bâtimementaire via des contrôles réguliers et des plans d'action correctifs.

**Indicateur 3 : Conformité taux d'encadrement**

Évalue le respect du nombre minimum de professionnel(le)s requis pour garantir un accueil sécurisé à tout moment.

**Indicateur 4 : Conformité taux d'occupation**

Contrôle que le taux d'occupation reste dans les limites légales pour garantir qualité d'accueil et viabilité économique.

**Indicateur 5 : Conformité formations internes**

Vérifie la tenue des formations hebdomadaires « Les Essentiels ».

**Indicateur 6 : Conformités pédagogiques**

Vérifie l'application du projet éducatif.

En février 2025, l'amélioration de ces indicateurs est de l'ordre de 30%. Le bilan sera fait à la fin de l'année.

**- Obtenir et maintenir un taux de satisfaction des familles élevé**

Microstars réalise 2 enquêtes de satisfactions annuelles auprès des familles en décembre et juin. Cette enquête couvre les questions suivantes : qualité pédagogique, qualité des soins, qualité des locaux, qualité administrative.

Le comité de mission propose de suivre le NPS comme indicateur de mesure de la satisfaction des familles. Lors la réunion de décembre 2023 il a été convenu de mesurer le NPS lors des 2 enquêtes annuelles (décembre/janvier et juin/juillet) réalisé.

Ces enquêtes ont été réalisées en décembre 2023 et juillet 2024 et les résultats analysés et présentés aux équipes.

Le niveau de satisfaction globale sur l'accueil est élevé mais il a été observé que le NPS pâtissait d'une faible performance de la qualité de service administrative. Les processus d'administration des ventes et le dimensionnement de l'équipe ont été repensés fin 2023/début 2024 afin de renforcer nettement les notes des clients sur cette question.

Lors de la réunion de juillet 2024 le comité de mission a fixé une cible annuelle de 50 pour 2024/2025.





## 1.2 Intégrer les acquis des neurosciences dans les rituels de référence en micro-crèche, notamment sur l'éveil au langage

Objectifs 2023-2024	Actions 2023-2024	Résultats 2023-2024
Recruter un comité scientifique pour développer un programme de référence sur le développement du langage en micro-crèche	Identifier et contacter des experts en neurosciences.	Discussion engagée avec 3 experts en neurosciences. Le projet suscite des intérêts, les discussions sont en cours.

Dans l'objectif de développer un programme de référence sur le développement du langage en micro-crèche, le comité de mission souhaite recruter un expert en neuroscience.

Une première liste de personnes ressources a été établie et partagée entre les membres du comité de mission en vue de prendre contact avec des experts. Au cours de l'année 2024, plusieurs d'entre eux ont été sollicités : bien que manifestant un réel intérêt pour la démarche, ils n'étaient pas disponibles pour s'engager dans les travaux à ce stade.

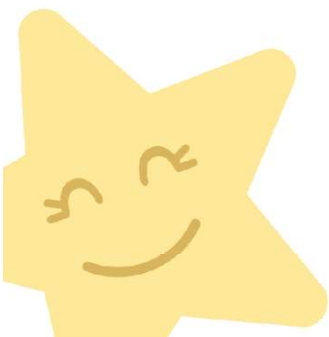
Lors de la réunion de juillet 2024, le comité a partagé une liste actualisée des personnes contactées ainsi que les retours obtenus, réaffirmant ainsi l'objectif de recruter un expert d'ici 2025.

Le comité de mission valide le fait que le projet éducatif Microstars repose sur les avancées en neurosciences cognitives pour offrir un accompagnement bienveillant et structurant aux jeunes enfants. Ces connaissances sont intégrées dans les rituels quotidiens, en particulier à travers le programme « Eveil au langage ». (Annexe 2)

### Ambition pour 2025

Pour la rentrée de 2025, les équipes pédagogiques travaillent à une mise à jour du projet Microstars, en tenant compte des nouvelles recommandations et des résultats les plus récents des recherches en neurosciences. Cette mise à jour vise à renforcer l'efficacité du programme, en alignant les pratiques pédagogiques sur les dernières avancées scientifiques.

Afin de faire progresser ce programme, l'équipe poursuivra activement la recherche d'un expert dans le domaine, dans l'objectif d'enrichir les pratiques et de garantir l'alignement du projet avec son ambition : « Eveil au langage : 1000 mots à 3 ans ! ». Cette démarche s'accompagnera de la définition d'indicateurs de suivi clairs, permettant d'évaluer l'impact du programme et d'en assurer l'amélioration continue au fil des années.





## Objectif statutaire 2

### Contribuer au développement et à la valorisation des compétences des professionnel(le)s Microstars

" Nous sommes très fiers d'avoir contribué à la mise en œuvre du Parcours Socle chez Microstars, outil pédagogique et managérial innovant au service de la qualité d'accueil. Il s'agit d'un véritable parcours d'intégration qui aborde aussi bien des aspects réglementaires que métiers et qui est à réaliser dès les premiers jours dans l'entreprise.

Il répond ainsi à un enjeu clé du secteur : sécuriser et mettre à jour un socle commun de connaissances afin de garantir la qualité d'accueil sur un ensemble, dans le respect des valeurs et du règlement intérieur de l'entreprise. Son format digital facilite l'appropriation des connaissances par le biais de supports ludiques mais également le contrôle du niveau de connaissances des équipes dans une logique d'amélioration continue." **Eléonore de Saint Seine, fondatrice Edumiam, membre du Comité de Mission**

Objectifs 2023-2024	Actions 2023-2024	Résultats 2023-2024
<b>Formaliser et déployer un dispositif de formation socle de référence en micro-crèche</b>	Conception et lancement du programme de formation « Mes 1000 Points Formation ». Conception et lancement du « Parcours Socle » avec un système de contrôle de connaissance pour 100% des professionnel(le)s sur une application dédiée.	Au 1 <sup>er</sup> septembre 2024 100% des professionnels ont accès au parcours d'intégration à refaire chaque année sur une application dédiée : « le Parcours Socle » Déploiement du programme « Mes 1000 Points formation » Test de connaissance à réaliser à la fin du « Parcours Socle » pour obtenir le certificat de réalisation et valider ma formation.

En 2023, le comité de mission a fixé comme objectif d'exposer 100% des professionnel(le)s chaque année à un programme de formation socle.

Développé au cours de l'année, le programme de formation a été présenté lors de la réunion de juillet 2024 : "**Mes 1000 points Formation**" (annexe 3)

- Le **socle de formation** : composé de 6 modules obligatoires totalisant 700 points à obtenir chaque année.
- Le **parcours à la carte** est constitué de 300 points, il permet de suivre et proposer des formations selon les besoins discutés lors de l'entretien annuel de décembre entre chaque professionnel(le) et la directrice.





Microstars a déployé à la rentrée de septembre 2024 « **Le Parcours Socle** », en partenariat avec Edumiam, une application de formation destinée aux professionnel(le)s de la petite enfance. Sur cette application les salarié(e)s ont accès à un parcours d'1h30 environ pour prendre connaissance de l'ensemble des informations indispensables à la prise de poste jusqu'ici disponible sur des centaines de pages de procédures à lire et signer adossées au contrat de travail et à disposition dans les différents classeurs de chaque crèche (protocoles, chartes, projet d'établissement...).

En janvier 2025, après son déploiement auprès de l'ensemble des salariés (entre septembre et décembre 2024) la mise en place de ce Parcours a évolué pour le rendre obligatoire dès la 1<sup>ère</sup> journée d'intégration.

Comme prévu dans le cadre de la mission un système de contrôle de connaissance annuel fait partie du « Parcours Socle » : chaque apprenant(e) réalise un test final de 25 questions. Pour valider la formation et obtenir le certificat de réussite la personne doit obtenir au moins 80% de bonnes réponses à ce test.

En formalisant et déployant ce programme de formation auprès de l'ensemble des professionnel(le)s sur cette 1<sup>ère</sup> année, Microstars répond à son objectif de formaliser et déployer un dispositif de formation socle de référence en micro-crèche.

### **Ambition pour 2025**

Microstars s'engage auprès de chaque professionnel(le) à mettre à disposition un capital de formation annuel de 1000 points. Depuis février 2025, tous les mois chaque directrice évalue avec chaque salarié le suivi de son plan individuel de formation « Mes 1000 points formation ».

Avec la mise en place de ce programme et son suivi, Microstars se donne les moyens de répondre à son objectif statutaire de contribuer au développement et à la valorisation des compétences des professionnel(le)s Microstars. Pour confirmer et ajuster selon les besoins le programme de formation, des indicateurs doivent être mis en place et validés par le comité de mission à l'été 2025.





## 2.2 Permettre à un maximum des professionnel(le)s de la société de bénéficier d'un dispositif exclusif d'accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) afin de développer leurs compétences et opportunités professionnelles

Objectifs 2023-2024	Actions 2023-2024	Résultats 2023-2024
Promouvoir régulièrement le dispositif auprès des professionnel(le)s et les encourager à y participer	Promotion du programme « VAE Stars » Inscription et information des salarié(e)s	25% des professionnel(le)s éligibles intéressé(e)s par la VAE

La VAE est un dispositif permettant à des professionnel(le)s d'obtenir un diplôme en faisant reconnaître leurs compétences acquises par l'expérience. Ce processus est essentiel pour la valorisation des carrières dans le secteur éducatif et de la petite enfance.

Avec le programme « VAE Stars » l'ambition de l'équipe est de donner un coup de pouce aux professionnel(le)s pour se sentir légitime à s'engager dans cette voie et répondre aux besoins d'être accompagné. L'équipe Microstars et les membres du Comité de Mission ont la conviction que cette possibilité d'évolution par la VAE est un levier pour faire monter en compétence les équipes.

Envisager de s'engager dans la VAE c'est aussi :

- Sécuriser un parcours professionnel
- Valoriser son expérience
- Obtenir de la reconnaissance de ses compétences par un diplôme
- Confirmer son statut professionnel
- Prendre du recul sur ses fonctions, ses expériences.

Dès fin 2023, le comité de mission a fixé comme objectif de promouvoir régulièrement le dispositif auprès des professionnel(le)s et les encourager à y participer.

En 2024 la cible a été atteinte puisque 25% des professionnel(le)s éligibles ont montré l'envie de s'inscrire à la VAE.

Depuis 2023 12 personnes ont pu débiter un accompagnement à la rédaction du livret 2 pour obtenir le diplôme d'auxiliaire de puériculture ou d'éducatrice de jeunes enfants. Fin 2023 le dispositif de l'état avait pris beaucoup de retard et l'attente avant d'obtenir une date de passage à l'oral a été très longue (+ d'1 an). Fin 2024, 9 professionnelles ont pu aller au bout et obtenir leur diplôme.

Début 2024, l'État a lancé le dispositif France VAE, destiné à favoriser la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) en finançant directement un plan d'accompagnement pour les professionnel(le)s concerné(e)s. Grâce à l'implication d'Éléonore de Saint Seine dans la diffusion et l'explication du dispositif, l'équipe de Microstars a pu mobiliser les





professionnel(le)s en interne, permettant à 15 d'entre elles d'intégrer le programme. À ce jour, elles sont en cours de préparation du livret 2, étape nécessaire pour obtenir leur diplôme, avec l'accompagnement d'un organisme de formation sélectionné par chaque salarié.

## Ambition pour 2025

L'entreprise soutient activement l'engagement de ses salarié(e)s dans la démarche de VAE, en finançant leurs congés afin qu'ils disposent du temps nécessaire pour rédiger le livret 2, préparer l'oral et suivre les formations obligatoires (comme l'AFGSU), sans aucune perte de rémunération.

Malgré l'arrêt du financement public du dispositif par France VAE en novembre 2024, cinq professionnel(le)s bénéficient encore, au premier trimestre 2025, de l'accompagnement de l'équipe de direction Petite Enfance pour finaliser leur parcours.

Les résultats obtenus grâce à l'accompagnement en VAE dans le secteur de la petite enfance sont très positifs, avec un nombre important de diplômes obtenus et un intérêt constant pour la formation continue. Les différents organismes d'accompagnement ont joué un rôle essentiel dans cette dynamique, permettant à de nombreux professionnels de faire progresser leur carrière.

Face à ces résultats encourageants, le comité recommande vivement de poursuivre la promotion de la VAE et d'étendre l'accès à des dispositifs d'accompagnement, afin de soutenir encore davantage les professionnels dans leur parcours de développement.

Dans cette optique, Microstars prévoit, pour la période 2025-2026, de renforcer l'accompagnement des professionnel(le)s vers la VAE à travers son programme « VAE Stars ». Ce programme visera à former des auxiliaires de puériculture et des éducatrices de jeunes enfants, répondant ainsi aux besoins croissants de montée en compétences et de recrutement au sein des équipes des micro-crèches.

Enfin, le comité devra valider les indicateurs, concernant le nombre de professionnels accompagnés et le taux de réussite à la diplomation.





## Mot de clôture et recommandation de l'OTI

Ce premier rapport marque la clôture d'une première étape clé dans la transformation de Microstars, avec l'adoption du statut de Société à Mission et la formalisation de ses engagements statutaires :

- Contribuer au développement des enfants accueillis et de leurs familles,
- Contribuer au développement et à la valorisation des compétences des professionnel(le)s Microstars.

Il met en lumière les premières actions concrètes mises en œuvre pour répondre à ces deux engagements, tout en traçant les perspectives d'évolution pour les années à venir.

Les conclusions du Comité de Mission ont permis de valider l'atteinte des objectifs avec l'ambition de poursuivre le travail de formalisation et de suivi des indicateurs qui seront fixés pour les années à venir.

Le cabinet Impacct, Organisme Tiers Indépendant, a été mandaté pour évaluer la cohérence et la mise en œuvre de la mission. Un grand merci à l'auditrice ainsi qu'aux personnes auditionnées dans le cadre de cet accompagnement.

